

Groupement Budget Commande Publique (GBCP)

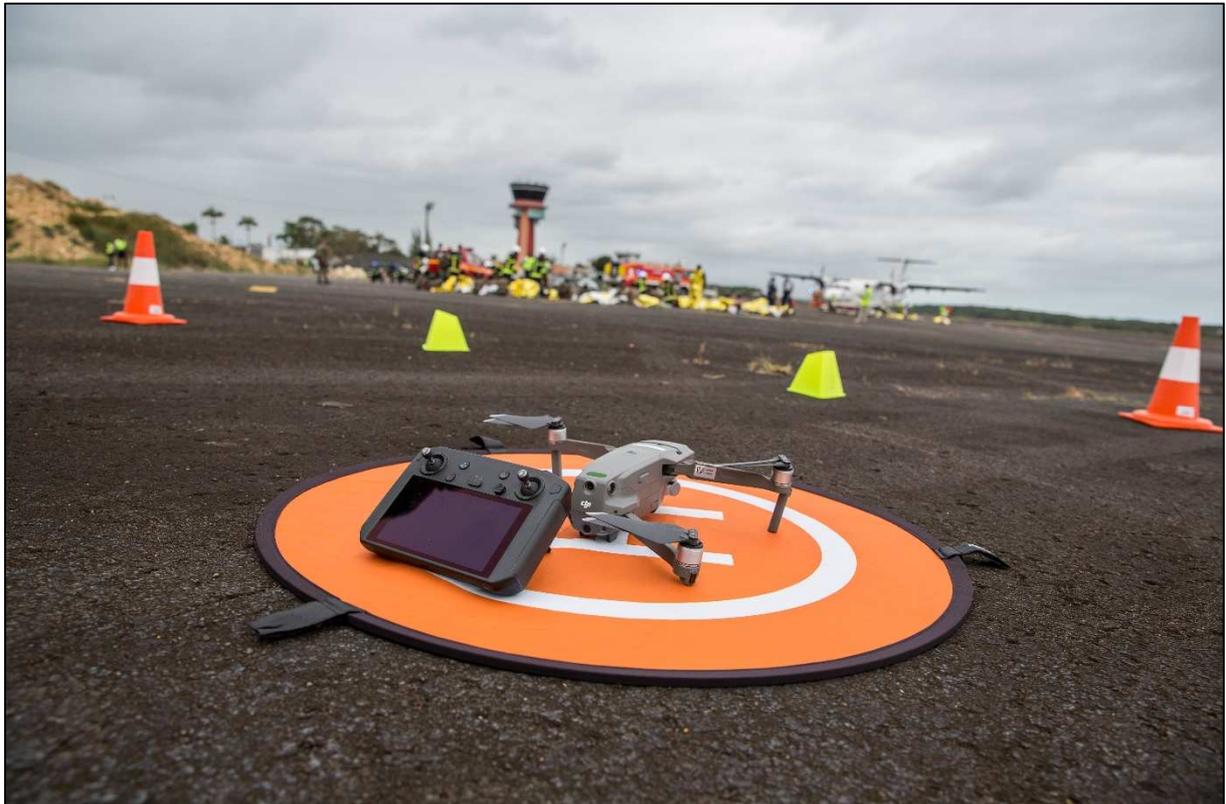
Affaire suivie par Corinne MARC, Cheffe du Groupement Budget Commande Publique

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS (CASIS)

Séance du 27 mars 2023

Affaire N°5 : Vote du Budget Primitif

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF
– ANNEE 2023 –



Éléments de contexte :

La situation conjoncturelle 2023 reste difficile avec les perturbations des échanges internationaux, les menaces qui pèsent sur la croissance et l'inflation et l'enlisement de la guerre en Ukraine.

De fait, le budget 2023 s'écrit dans un contexte d'incertitudes fortes quant aux conséquences de la crise énergétique et de l'inflation sur le budget.

Au niveau national, la désorganisation du système de santé impacte l'activité des SDIS, ces derniers devant en permanence pallier les carences du secteur médical, d'où une sollicitation régulière des sapeurs-pompiers. A cela s'ajoute un nombre croissant de carences ambulancières.

En outre, alors que l'activité opérationnelle augmente, les SIS sont confrontés à une diminution du nombre de SPV, mais également de SPV disponibles pendant la journée. Pour pallier ce manque, les SIS, et singulièrement le SDIS 971, sont contraints de recruter des SPP. A titre informatif, au SDIS de la Guadeloupe, les SPV représentent 80 % des effectifs.

Enfin, il convient de maintenir à niveau les moyens des SDIS et le dernier rapport d'octobre 2022 de l'Inspection Générale de l'Administration (IGA) sur le financement des SDIS chiffre à 160 M€ annuels le renouvellement du parc de véhicules, et à 350 à 400 M€ annuels la rénovation des casernes.

Budget primitif de l'année 2023 :

Pour l'exercice 2023, le vote du budget intervient après l'approbation du compte administratif afin d'intégrer le résultat qui permettra principalement de financer des dotations complémentaires en investissement.

En tenant de cette intégration du résultat du CA 2022, **le budget du SDIS Guadeloupe pour 2023 est de 59 215 310,04 € soit en augmentation de 16,21% par rapport à celui de l'année précédente.**

Il est présenté en équilibre :

	Dépenses	Recettes
Total de la section de fonctionnement	45 448 598,76	45 448 598,76
Total de la section d'investissement	13 766 711,28	13 766 711,28
Total du budget	59 215 310,04	59 215 310,04

Pour cette année, le SDIS continue la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et la poursuite de ses projets d'investissements structurants en cours (constructions, confortements/réhabilitations, humanisations).

De plus, afin de préserver sa capacité opérationnelle, le SDIS doit mettre en conformité son parc de véhicules devenu trop vieillissant. Un plan sur 6 ans pour l'acquisition de 245 véhicules a été évalué pour un montant global de 24 637 400,00 €. Dès cette année, le SDIS projette l'acquisition de 45 véhicules et est en cours de contracter un prêt pour un montant de 5,5 millions d'euros.

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le besoin pour le financement du fonctionnement est estimé à la somme de 45 448 598,76 €.

A. Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes d'ordre de fonctionnement résultent de la comptabilisation de l'amortissement des subventions d'équipements transférables reçues en 2022. Cette opération d'ordre est estimée à 806 480,00 €.

Le montant des recettes de la section de fonctionnement avec la prise en compte du résultat reporté de 1 423 657,76 € s'élève à 45 448 598,76 €.

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du Président
70	Prod. des serv., du domaine et ventes diverses	30 000,00	50 000,00
7473	Département	24 624 757,00	25 724 757,00
7474	Communes	12 543 821,00	13 020 487,00
74781	COM Saint Martin	3 100 000,00	3 891 217,00
748	Autres participations	1 726 794,48	532 000,00
042	<i>Opération d'ordre de transfert entre section</i>	916 627,00	806 480,00
<i>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</i>		42 941 999,48	
	<i>R002 résultat de fonctionnement reporté</i>	3 967 820,64 €	
Recettes de fonctionnement - Total		46 909 820,12	44 024 941,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (1)	1 423 657,76
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 448 598,76
--	----------------------

Les produits et services du domaine (chapitre 70) concernent les facturations d'interventions payantes effectuées à titre exceptionnel pour des personnes privées ou publiques dans le cadre de missions de sécurité civile. Pour 2023, ils sont estimés à 50 000,00 euros.

La participation du Conseil Départemental (article 7473) a été fixé au budget du SDIS à 24 724 757,00 € soit une augmentation de 500 000,00 € (2,06 % par rapport à 2022). Cette participation constitue la principale variable d'ajustement de notre budget pour faire face au fonctionnement du service et représente 61% de nos produits réels de fonctionnement.

La participation des communes (article 7474) est de 13 020 487,00 € soit +31 % des recettes réelles de fonctionnement.

Avec un pourcentage d'évolution de +3,80 % (indice INSEE) validé par le Conseil d'Administration le 14 septembre 2022, le montant total de la contribution des communes évolue de +476 665,00 €.

La contribution de la C.O.M de Saint-Martin (article 74781) est assurée par une convention de gestion mise à jour annuellement en fonction du prévisionnel des dépenses établies par le SDIS. Elle est fixée pour 2023 à 3 309 217,00 € en fonctionnement.

90% de cette somme concernent le remboursement des charges de personnel. Il est à noter que le SDIS assure les dépenses liées au personnel du centre de secours de la COM de Saint-Martin à raison de 85 agents (33 sapeurs-pompiers professionnels et 52 sapeurs-pompiers volontaires)

Les autres participations (article 748) d'un montant de 532 000,00 € sont composées de l'appui logistique du SAMU pour un montant de 100 000,00 € et des carences d'ambulances pour une somme de 200 000,00 € pour 2023. Pour rappel, le SDIS est de plus en plus souvent sollicité pour des transports sanitaires qui ne relèvent pas de l'urgence, à la demande des SAMU. Ces interventions qui n'ont pas d'enjeu sanitaire sont qualifiées de carences ambulancières et indemnisées par les Agences régionales de santé (ARS) au SDIS dont le montant a subi une revalorisation de 200 € par arrêté du 22 avril 2022.

C'est aussi 232 000,00 € au titre du report sur 2023 des carences ambulancières de 2022.

B. Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement attendues s'élèvent à 43 348 598,76 € auxquelles s'ajoutent 2 100 000,00 € d'opérations d'ordre.

Le total des dépenses de fonctionnement est de 45 448 598,76 €, dont détail :

Chapitre	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions du Président
011	Charges à caractère général	5 527 878,42	5 497 864,03
012	Charges de personnel et frais assimilés	38 598 817,87	37 000 000,00
65	Autres charges d'activités	183 393,83	140 000,00
66	Charges financières	143 798,00	230 557,73
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions	203 000,00	260 177,00
022	Dépenses imprévues	10 000,00	0,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section	2 230 932,00	2 100 000,00
Dépenses de fonctionnement - Total		46 909 820,12	45 448 598,76

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	45 448 598,76
--	----------------------

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont pleinement impactées par l'inflation. Les prévisions ont été réalisées en tenant compte de l'évolution des prix des matières premières (notamment pour les pièces détachées), des fluides (carburant) et de l'énergie (électricité).

Les charges de personnel (chapitre 012) constituent le poste le plus important de la section de fonctionnement mais cette dépense est maîtrisée. Ce poste est en diminution de -4 %. Dans ce chapitre, Le SDIS a dû intégrer dans son budget les mesures décidées par l'Etat au cours de 2022 :

- dégel du point d'indice pour un montant de 850 000,00 € en 2023 (effet année pleine par rapport à 2022).

Par ailleurs, les avancements d'échelons et de grades représentent une dépense supplémentaire liés au glissement vieillesse technicité pour un estimatif de 200 000,00 €. Ce chapitre met également l'accent sur la promotion du volontariat avec la mise en place du compte épargne citoyen pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Il convient également de noter des créations de postes pour un montant de 248 000 €.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) pour un montant de 140 000,00 € concernent principalement les subventions versées aux associations suivantes :

- Union Départementale des Sapeurs- Pompiers de Guadeloupe : 60 000,00 €,
- L'œuvre Des Pupilles : 2 000,00 €. Cette association aide les orphelins de sapeurs-pompiers en faisant par exemple des dons d'ordinateurs.
- Association Pour la Formation des sapeurs-pompiers de Guadeloupe (AFSPG) : 47 000,00 €

Sur ce compte on paie également les indemnités des administrateurs du SDIS.

Les charges financières (chapitre 66) de 230 557,73 € correspondent au montant total des intérêts de la dette avec le remboursement de la non-utilisation de la ligne de trésorerie. Pour les 2 emprunts en cours arrivant à terme en juin 2027, les intérêts sont estimés à 85 932,00 € auxquels il convient d'ajouter le montant prévisionnel de 90 000,00 € pour le futur prêt de 5,5 millions d'euros. De plus, il a été ajouté un montant de 54 625,73 € pour les avances sur marché.

Pour **les charges exceptionnelles** (chapitre 67), il s'agit principalement des intérêts moratoires sur marchés. Il est prévu d'y inscrire la somme de 20 000,00 €.

Les dotations aux provisions (chapitre 68) permettent de faire face aux éventuels contentieux. Il convient de prévoir un montant de 260 177,00 € à titre de provision.

Les dotations aux amortissements (dépense d'ordre – chapitre 042) constituent pour le SDIS une source d'autofinancement de ses investissements. Elles permettent de procéder en partie au renouvellement du matériel ayant été amorti ce qui est indispensable d'un point de vue opérationnel. Ces dotations s'élèvent à 2 100 000,00 €.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le besoin pour le financement de l'investissement est de 13 766 711,28 €.

A- Les recettes de la section d'investissement

Les recettes réelles d'investissement attendues s'élèvent à 11 666 711,28 € auxquelles s'ajoutent 2 100 000,00 € d'opérations d'ordre.

Nature		Propositions du président	Restes à réaliser N-1 II	Propositions complémentaires	TOTAL (= RAR + vote) IV = I + II + III
Recette d'équipement					
13	Subventions d'investissem	4 889 200,00	1 075 577,00		5 964 777,00
1313	Subvention équipement CD	1 600 000,00	900 000,00		
1311	Subvention Etat	250 000,00			
1318	Autres	231 200,00	175 577,00		
1321	Etat Plan séisme	1 755 000,00			
1323	CD Plan séisme	1 053 000,00	0,00	0,00	
45...2	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières					
10	Dotations, fonds divers				
10222	FCTVA	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	2 100 000,00		0,00	2 100 000,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00
Recettes d'investissement - Total		7 089 200,00	1 075 577,00	0,00	8 164 777,00
					+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					2 184 185,65
					+
1068 EXEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (1)					3 417 748,63
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					13 766 711,28

Les **fonds propres d'origine externe** (chapitre 10) sont constitués de l'estimation des recettes provenant du F.C.T.V.A évaluées à 100 000,00 € pour l'année 2023.

Les **subventions d'investissement** (chapitre 13) sont inscrites pour un montant de 5 964 777,00 € se répartissant comme suit :

- ✓ la subvention d'équipement du conseil départemental pour 2023 de 1 600 000,00 euros,
- ✓ la subvention du Conseil Départemental au titre du PSA pour 2023 de 1 053 000,00 euros,
- ✓ la subvention d'équipement 2022 du Département pour le reste à réaliser de 900 000,00 euros,
- ✓ la subvention pour le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) de 2023 de l'Etat pour 1 755 000,00 euros,
- ✓ la subvention de l'Etat pour l'acquisition d'un cave à feu pour un montant de 250 000,00 euros,
- ✓ La subvention d'équipement de la COM de Saint-Martin pour un montant 231 200,00 euros au titre de 2023,
- ✓ La subvention d'équipement de la COM de Saint-Martin de 175 577,00 € pour les 2 VSAV en cours de livraison.

Les recettes d'ordre concernent les dotations aux amortissements s'élèvent à 2 100 000,00 euros.

B- Les dépenses de la section d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 12 960 231,28 € auxquelles s'ajoutent 806 480,00 € d'opérations d'ordre.

Nature		Propositions du président	Restes à réaliser N-1 II	Propositions complémentaires	TOTAL (= RAR + vote) IV = I + II + III
Dépenses d'équipement		6 186 200,00	4 230 476,28	2 109 377,00	12 526 053,28
Non individualisées en programmes d'équipement		0,00	4 230 476,28	58 000,00	4 288 476,28
23-238	Avances versées			58 000,00	
Individualisées en programmes d'équipement					
Programme construction CIS		2 390 000,00			2 390 000,00
0018	Cis Pte-Noire	1 200 000,00			
0020	Cis Jarry	250 000,00			
0024	Cis Grand Bourg	690 000,00			
0019	Cis Trois-Rivières	250 000,00			
Programme confortements-réhabilitations		1 120 000,00		0,00	1 120 000,00
0026	Cis Petit-Bourg	50 000,00		0,00	
0022	Cis Ste-Rose	120 000,00		0,00	
0027	Cis Vx-Habitants	250 000,00		0,00	
0028	Cis Port-Louis	700 000,00		0,00	
0011	Plan d'équipement	1 706 200,00	0,00	2 051 377,00	3 457 477,00
	Equipement SDIS	1 475 000,00			
	Equipement SXM	231 200,00			
	Equipement arbitré			1 751 277,00	
	VL Auto Gpe (elect+thermiques)			265 480,00	
	Minibus Renault UGAP			34 620,00	
0012	Travaux Etanchéité	500 000,00			500 000,00

Humanisations		470 000,00			470 000,00
0030	Désirade	120 000,00			
0029	Bouillante	230 000,00			
0032	Port-Louis	120 000,00			
0031	Terre de Haut				
Subventions d'équipement à verser (c/ 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
45...1	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses financières (p. 20)		0,00	0,00	0,00	
1641	Emprunts AFD	291 427,00	0,00	142 751,00	434 178,00
					0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	806 480,00		0,00	806 480,00
041	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00
Dépenses d'investissement - Total		7 284 107,00	4 230 476,28	2 252 128,00	13 766 711,28
					+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)					0,00
					=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					13 766 711,28

Le plan d'équipement (chapitre 0011) s'élève à 3 457 477,00 €. L'accent est mis principalement sur l'acquisition de matériels d'incendie et de secours. Il est en augmentation de + 1 570 665,00 € soit de 85% par rapport à 2022.

Le programme pluri annuel de travaux (chapitre 0012) concerne les travaux dans les centres de secours et à l'Etat-major. De gros travaux d'étanchéité sont prévus pour un montant global de 500 000,00 €.

Les programmes immobiliers en cours affichent un montant global de 4 060 000,00 se répartissant comme suit :

- 2 390 000,00 € pour les constructions ;
- 1 200 000,00 € pour les confortements/réhabilitations ;
- 470 000,00 € pour l'humanisation, prise en charge à 100% par le SDIS.

Les emprunts (chapitre 16) constituent des dépenses financières pour un montant de 434 178,00 €. Cette inscription concerne le remboursement du capital de la dette.

La dépense d'ordre d'un montant de 806 480,00 € représente la reprise de subventions transférables. Il s'agit de la contrepartie comptable de la dépense de fonctionnement.